

# Les animaux sauvages de Picardie

Règlement du Concours de dessins

—

50 ans de l'association Picardie Nature

CONCOURS DE DESSIN

JUSQU'AU 8 MAI 2020

*Les animaux sauvages de Picardie*



POUR LES  
ENFANTS  
DE 3 À 11 ANS



## 1/ Objet du concours :

Dans le cadre de ses 50 ans, l'association **Picardie Nature** organise un concours de dessin sur le **thème des animaux sauvages de Picardie, ouvert aux enfants âgés de 3 à 11 ans**. Tous les dessins qui seront réalisés dans le cadre du présent concours seront **exposés lors de l'assemblée générale de l'association, dans le centre d'accueil et d'hébergement à Dury, le samedi matin 16 mai**.

Lors de cette exposition, les visiteurs pourront voter par un système de gommettes. Seuls 6 dessins, à raison de 2 par tranche d'âge, seront primés par le public et publiés sur le site Internet de l'association.

## 2/ Qui peut participer :

Le concours est ouvert exclusivement aux enfants âgés **de 3 à 11 ans inclus, domiciliés dans les départements de la Somme (80), de l'Oise (60) et de l'Aisne (02)**.

Les dessins des enfants seront ensuite classés en 3 catégories, à savoir :

- Catégorie 1 : enfants âgés de 3 à 5 ans
- Catégorie 2 : enfants âgés de 6 à 8 ans
- Catégorie 3 : enfants âgés de 9 à 11 ans

## 3/ Date du concours :

Le concours se déroule **du 13 mars au 8 mai 2020**.

**Les votes auront lieu lors de l'AG de l'association le samedi matin 16 mai 2020.**

Les résultats seront annoncés la semaine suivante.

## 4/ Comment participer :

Les enfants doivent produire un dessin répondant au sujet du concours « **Les animaux sauvages de ma région** » et répondre aux conditions suivantes :

- Le dessin doit être réalisé exclusivement sur une **feuille blanche A4**
- Le dessin doit être **réalisé exclusivement par l'enfant candidat**.
- Le dessin **ne devra être décalqué d'images ou de dessins existants**.

- Chaque enfant sera limité à une seule participation.
- Le dessin doit être envoyé à l'adresse postale suivante :

**Concours Picardie Nature**  
**233 rue Eloi Morel**  
**80 000 Amiens**

ou par mail à : [marine.boes@picardie-nature.org](mailto:marine.boes@picardie-nature.org)

**ATTENTION** : Les enfants devront noter – ou se faire aider d'un adulte – leur **nom, prénom, âge, et adresse postale et mail (facultatif) au dos du dessin, de façon lisible.**

## **5/ Jury du concours et critères de décision :**

**Le public présent le samedi 16 mai** au centre d'accueil et d'hébergement de Dury pourra voter. Chaque votant bénéficiera d'**une seule voix et devra désigner deux vainqueurs dans chaque catégorie.** Les six dessins gagnants seront ceux ayant récoltés le plus de voix.

## **6/ Licence d'utilisation : CC-BY-NC**

L'association Picardie Nature souhaite pouvoir exploiter les dessins réalisés dans le cadre de ce concours, notamment en vue de **les utiliser comme supports de communication à des fins non commerciales.**

Lors de la transmission de leur dessin à l'association en vue de participer à ce concours, **les enfants et leurs parents ou responsables légaux acceptent de céder leur droit de propriété intellectuelle. Le nom et le prénom de l'enfant seront systématiquement cités.** Aucune rémunération ne sera versée à l'enfant ou à ses parents / responsables légaux au titre de sa participation au concours. L'association est libre de disposer du dessin fourni et de procéder à sa numérisation en vue de le publier.

## **7/ Lots gagnant et lots de consolation :**

**Chaque participant se verra attribuer un lot de consolation :**

9/11 ans : livre "Jardin Sauvage"

6/8 ans : boîte loupe

Moins de 6 ans : Kit coloriage

**Les gagnants se verront attribuer un lot spécial.**

**La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.**

